
NOTICE D'INFORMATIONS

UNITE D'ENSEIGNEMENT CERCIP «STAGE »

ANNEE 2018/2019

Il n'y a pas de cours relatif à cette unité d'enseignement (UE).

C'est à vous de trouver votre structure d'accueil, il peut s'agir :

- D'une entreprise (privée ou publique)
- D'une administration (de l'Etat ou collectivité territoriale ou établissement hospitalier)
- D'une association
- D'un professionnel libéral (ex : avocat ou notaire)

Exceptionnellement, le stage peut s'exercer dans le cadre familial mais son acceptation préalable reste à l'appréciation de l'université (notamment en fonction de la nature du lien familial, tuteur, domiciliation, missions exercées). En tout état de cause, l'encadrant direct ne pourra pas être un ascendant ou un(e) frère/sœur.

Mise en place

Vous devez vous inscrire via l'ENT.

Une fois votre inscription effectuée, vous recevrez un mail de confirmation d'inscription ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de votre UE :

- Notice d'informations (**à lire très attentivement**)
- Convention de stage (ne surtout pas utiliser le logiciel PSTAGE)
- Fiche d'évaluation par le tuteur de l'organisme d'accueil
- Fiche d'évaluation par le stagiaire
- Bilan du stage (s'il n'est pas détaillé dans le rapport de stage)
- Attestation de stage

Convention

La convention est établie en trois exemplaires originaux **avant le début du stage**.

Circuit des signatures

Vous devez imprimer les trois exemplaires et les signer.

Puis, vous faites signer les trois exemplaires par le tuteur de stage de l'organisme d'accueil ainsi que par le représentant de cet organisme.

Ensuite, vous devez déposer ou envoyer les 3 exemplaires signés de la convention de stage au secrétariat du SEF (Service des Etudes et des Formations) dont l'adresse figure en bas de page, accompagnés **des pièces obligatoires suivantes** :

- Photocopie de votre carte d'étudiant,
- Calendrier de présence dans la structure d'accueil et récapitulatif des horaires du stage (si les horaires sont spécifiques)

- Attestation de responsabilité civile
Pour obtenir votre attestation d'assurance responsabilité civile il faut vous diriger vers votre assurance (habitation, personnelle, parentale, étudiante...).
- Pour être valable, elle doit comporter la mention "**vie privée**", "**extra-scolaire**" ou "**stage**".

Le secrétariat du SEF se chargera des signatures impliquant l'université de Tours (vice-présidente et enseignant référent).

Transmission des conventions

Le premier exemplaire est à garder par l'étudiant.

Ce dernier devra également se charger de transmettre le second exemplaire destiné à la structure d'accueil.

Le troisième exemplaire est conservé au SEF.

Un mail vous sera envoyé afin de vous informer de la disponibilité de votre convention.

Vous pouvez venir chercher votre exemplaire et celui de l'organisme d'accueil au bâtiment A RDC - bureau A0110 au 60 rue du Plat d'Étain à Tours de 8h30 à 12h30 puis de 13h30 à 17h.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, la convention peut être transmise dans votre scolarité pour que vous puissiez la récupérer là-bas.

Dans ce cas, il faudra nous indiquer dans quelle scolarité vous souhaitez un envoi pour que le nécessaire puisse être fait.

 **Pour être couvert par le risque accident du travail, vous devez être en possession de votre convention signée avant de débuter votre stage.**

Cela nous permet également de vérifier que le stage, que vous avez choisi, répond bien aux exigences de cette UE.

Déroulement du stage

Le stage doit se dérouler impérativement **en dehors des heures de cours (CM, TD, TP,...)** notamment pour des questions d'assurance.

Il peut se faire sur **une semaine complète ou demi-journée par semaine** (ex : jeudi après-midi) ou éventuellement un samedi.

La durée hebdomadaire de travail ou le cumul de vos demi-journées correspondant à **35 heures** (cadre légal).

Pour être recevable en UE CERCIP, le stage doit comprendre **de 35 à 70 heures maximum**.

Votre rapport, **en version papier**, doit parvenir, **pour le 4 avril 2019 au plus tard**, au secrétariat du SEF, soit en le déposant à l'adresse indiquée en bas de page ou en l'envoyant par voie postale (le cachet de la poste faisant foi).

Votre stage doit donc avoir été fait au préalable.

Le rapport de stage

MERCI DE BIEN LIRE LES CONSIGNES SUIVANTES POUR LA REDACTION DU RAPPORT DE STAGE.

Le rapport doit faire une dizaine de pages. Vous devez apporter un soin particulier au fond comme à la forme.

Attention à l'orthographe et à la qualité de l'expression.

Le fond

- Présenter l'organisme d'accueil et l'activité exercée pendant le stage
- Restituer l'organisme d'accueil dans son contexte socio-économique et géographique
- Résumer les apports de l'expérience du stage pour le stagiaire notamment pour la construction de son projet professionnel. Cette partie devra faire l'objet d'une attention particulière notamment pour les étudiants en semestres 4-5 et 6 :
 - *expliquer sa démarche,*
 - *énumérer les tâches confiées,*
 - *démontrer l'apport du stage notamment en termes d'acquisition des compétences et sur la construction du projet professionnel*

La forme

La présentation doit être rigoureuse.

- Page de garde : Nom, prénom et filière de l'étudiant
 Période et lieu de stage
 Nom du maître de stage
- Sommaire
- Pagination
- Bibliographie
- Annexes éventuelles (*règlement intérieur etc ...*)

Fin de stage et modalités de contrôle

1- Attestation de stage

Cette attestation est à compléter par l'organisme d'accueil qui devra vous la remettre à l'issue de votre stage et que **vous devez impérativement garder** (nous n'en avons pas besoin).

2- Fiche d'évaluation par le stagiaire

Cette fiche est à remplir par vos soins et à **nous retourner avec votre rapport de stage.**

3- Fiche d'évaluation par le tuteur de l'organisme d'accueil

Cette fiche complétée par le tuteur de stage est à **nous retourner avec votre rapport de stage.**

4- Le bilan du stage à compléter, (s'il n'est pas détaillé dans le corps du rapport de stage) à **nous retourner avec votre rapport de stage.**

Modalités d'évaluation pédagogique

- La fiche d'évaluation complétée par le tuteur de l'organisme d'accueil servira à l'évaluation du stage.
- Le rapport, seul, fera l'objet de la notation par l'université **coefficient 1.**

Nombre d'ECTS : 2

Points MOBIL : 3 pour l'UE CERCIP et 2 pour le stage

Contact

Claire PAGES / Marie-Laure JALAUDIN : 02 47 36 64 52
cercipstage@univ-tours.fr